Nations Unies S/2024/130

Conseil de sécurité

Distr. générale
2 février 2024
Français
Original : anglais

Rapport sur la mission du Conseil de sécurité effectuée en Éthiopie les 5 et 6 octobre 2023

I. Introduction

1. Dans une lettre datée du 6 septembre 2023, le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que le Conseil avait accepté de participer au huitième séminaire conjoint informel et à la dix-septième réunion consultative annuelle conjointe entre les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui se sont tenus les 5 et 6 octobre 2023 à Addis-Abeba. La composition de la mission et les questions examinées lors des deux réunions ont été communiquées au Secrétaire général dans la lettre datée du 26 septembre 2023 adressée par le Président du Conseil de sécurité (S/2023/710). La mission a été codirigée par le Brésil, représenté par son représentant permanent, Sérgio França Danese, et le Mozambique, représenté par son représentant permanent, Pedro Commisario Afonso. Elle était composée des autres membres suivants : Ferit Hoxha (Représentant permanent), Albanie ; Dai Bing (Représentant permanent adjoint), Chine ; Mohamed Issa Abushahab (Représentant permanent adjoint), Émirats arabes unis ; Hernán Pérez Loose (Représentant permanent), Équateur ; John Kelley (Coordonnateur politique), États-Unis d'Amérique ; Anna Evstigneeva (Représentante permanente adjointe), Fédération de Russie ; Clarisse Paolini (Coordonnatrice politique adjointe), France ; Michel Xavier Biang (Représentant permanent), Gabon ; Carolyn Abena Anima Oppong-Ntiri (Représentante permanente adjointe), Ghana ; Shino Mitsuko (Représentante permanente adjointe), Japon ; Vanessa Frazier (Représentante permanente), Malte ; Fergus John Eckersley (Représentant permanent adjoint par intérim), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; Pascale Christine Baeriswyl (Représentante permanente), Suisse.

II. Contexte

2. Les membres du Conseil de sécurité ont participé au huitième séminaire conjoint informel et à la dix-septième réunion consultative annuelle conjointe avec le Conseil de paix et de sécurité au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, les 5 et 6 octobre 2023.

3. La réunion consultative conjointe annuelle entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et les membres du Conseil de sécurité a pour objectif général de renforcer le partenariat et d'intensifier la coopération entre les deux Conseils par des échanges de vues sur des questions intéressant les deux organes dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier en Afrique.

Merci de recycler

4. La dix-septième réunion consultative annuelle conjointe avait pour objectif précis de permettre aux deux Conseils d'échanger des vues sur les situations au Soudan et dans la région du Sahel, la situation en Somalie et les activités de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) et la situation dans l'est de la République démocratique du Congo.

5. Avant la dix-septième réunion consultative annuelle conjointe, les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité ont tenu le huitième séminaire conjoint informel afin d'échanger des vues sur le financement des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine, sur la question des jeunes et de la paix et de la sécurité et sur le renforcement de la coopération entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité (méthodes de travail).

III. Dix-septième réunion consultative annuelle conjointe des membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité

6. Le 6 octobre 2023, les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont tenu leur dix-septième réunion consultative annuelle conjointe à Addis-Abeba. La réunion a été coprésidée par le Représentant permanent du Brésil auprès de l'ONU et Président du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre 2023 et par le Représentant permanent du Congo auprès de l'Union africaine et Président du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour le mois d'octobre. Le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Bankole Adeoye, et le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, Parfait Onanga-Anyanga, ont également participé à la réunion.

7. Les Coprésidents de la réunion ont souligné les progrès accomplis au cours des dernières années s'agissant de renforcer le partenariat stratégique entre les deux organisations. Tous deux ont demandé aux Conseils de travailler en plus étroite coordination, y compris en menant des missions conjointes sur le terrain, et exprimé l'espoir que les consultations apporteraient une plus grande valeur ajoutée à leurs travaux.

8. Le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine et le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine ont souligné l'évolution de ce partenariat et mis en évidence le fait qu'il s'était développé depuis la signature du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité en avril 2017. À cet égard, ils ont mentionné les efforts de collaboration déployés par les deux organisations pour prévenir et régler les conflits en Afrique. Ils ont néanmoins admis qu'il était encore possible de renforcer le partenariat, notamment par des consultations régulières entre les deux Conseils, l'idée étant de parvenir à une compréhension commune des questions nouvelles ou en évolution et de trouver les moyens d'y répondre. Ils ont constaté l'émergence de nouvelles menaces, qui exigeaient une plus grande coopération entre les deux Conseils, telles que l'augmentation des attaques terroristes, les effets néfastes des changements climatiques et la résurgence des changements anticonstitutionnels de gouvernement. M. Adeoye et M. Onanga-Anyanga ont insisté sur la nécessité de garantir un financement souple, prévisible et durable des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine.

La situation au Soudan

9. Les membres des deux Conseils ont indiqué que, compte tenu de l'ampleur de la crise au Soudan et de ses répercussions sur la population civile, il fallait s'employer de toute urgence à trouver une solution politique pour garantir un cessez-le-feu durable et un meilleur accès à l'aide humanitaire. Ils ont rappelé que, dans le cadre des initiatives de médiation [le processus de Djedda et les processus menés par l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)], on avait appelé à une cessation immédiate des hostilités et au lancement d'un processus politique global et inclusif, dirigé et contrôlé par les Soudanais, qui permettrait de régler les questions litigieuses.

10. Lors de leurs délibérations, les membres des deux Conseils ont insisté sur la nécessité de mener une action diplomatique coordonnée, l'objectif étant d'harmoniser et de renforcer les mesures complémentaires prises par les différents acteurs et plateformes. En ce qui concerne le groupe de travail conjoint de l'Union africaine et de l'IGAD, créé pour identifier les parties prenantes soudanaises à associer au processus de médiation, il a été noté que le principal obstacle à cette initiative était la fragmentation des acteurs civils soudanais. Les membres se sont accordés à dire qu'il fallait communiquer davantage avec le Gouvernement soudanais et l'ensemble des acteurs afin d'avoir des échanges constructifs et de donner une meilleure idée des ambitions de l'Union africaine et l'IGAD en matière de médiation, leur priorité étant de favoriser un processus politique dirigé et contrôlé par les Soudanais. Les deux Conseils ont pris acte des diverses initiatives et souligné qu'il importait de renforcer encore la collaboration et la coordination afin d'assurer la cohérence des efforts déployés.

La situation dans la région du Sahel

11. Les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité ont exprimé leur vive préoccupation face aux conditions de sécurité toujours fragiles dans la région du Sahel, qui continuait de subir des attaques terroristes. Ils ont également fait part de leur inquiétude face à la résurgence des changements anticonstitutionnels de gouvernement dans la région. Ils se sont dits conscients des effets cumulés du terrorisme et des réseaux criminels armés et se sont déclarés profondément préoccupés par l'aggravation de la situation humanitaire dans l'ensemble de la région. Ils ont signalé que des millions de civils avaient été déplacés en raison des conflits et des changements climatiques et que les moyens de subsistance de millions de personnes avaient été perturbés. Or, la capacité des États de gérer les effets multiples de ces problèmes était limitée. Les membres des deux Conseils ont réclamé des solutions globales qui permettent d'atténuer le climat d'insécurité qui persistait dans la région et de s'attaquer aux causes profondes et aux moteurs du conflit. Ils ont mis l'accent sur la nécessité de promouvoir la paix, la sécurité et le développement socioéconomique et d'empêcher la circulation illicite des armes légères et de petit calibre dans la région. Il a également été noté que des efforts importants devaient être faits pour atténuer les effets des changements climatiques.

12. Les membres des deux Conseils ont insisté sur le fait que les deux Conseils devaient aborder le retrait et la liquidation en cours de la MINUSMA de manière collaborative et adopter des approches conjointes en ce qui concernait la stabilisation du pays, tout en soulignant la responsabilité principale du Gouvernement de transition à cet égard. Ils ont également exprimé leur inquiétude face à la montée du terrorisme dans la sous-région, phénomène qui s'était maintenant étendu aux États côtiers. Les deux Conseils se sont accordés à dire qu'il n'y avait pas de solutions militaires à la crise de sécurité au Sahel et ont souligné qu'il fallait renforcer la résilience nationale et régionale au moyen de dispositifs d'alerte et d'intervention rapides. Il a également

été signalé qu'une analyse efficace des risques et que la mise en œuvre de plans d'action nationaux et régionaux pouvaient contribuer à la désescalade des conflits.

13. Les membres des deux Conseils ont également cité les nouvelles dynamiques géopolitiques et l'influence extérieure comme facteurs de l'instabilité au Sahel. À cet égard, ils ont demandé que les principes de souveraineté nationale, d'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États soient respectés. Plusieurs membres ont mis l'accent sur la nécessité de renforcer la résilience des États, de répondre aux besoins de développement et de combler les lacunes en matière de gouvernance. Les efforts faits par les institutions régionales et mécanismes sous-régionaux, tels que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Commission du bassin du lac Tchad et la Force multinationale mixte, ont été soulignés, de même que la nécessité d'harmoniser les diverses initiatives au moyen d'une stratégie consensuelle pour le Sahel, qui permettrait d'éviter tout chevauchement des activités. Par ailleurs, certains membres du Conseil ont insisté sur la nécessité de promouvoir la coopération régionale en matière de lutte contre le terrorisme, notamment en appuyant la Force multinationale mixte, et ce, au moyen d'un financement prévisible et durable et d'activités de logistique et de renforcement des capacités, qui permettraient d'améliorer les moyens de lutte contre le terrorisme et les groupes extrémistes dans la région.

La situation en Somalie et les activités de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie

14. Les membres des deux Conseils ont rappelé la demande faite récemment par le Gouvernement fédéral somalien concernant une pause technique pendant la deuxième phase du retrait des contingents de l'ATMIS. Ils ont souligné que l'Union africaine et l'ONU avaient pour objectif commun d'aider le Gouvernement du pays afin de faire avancer le processus politique ainsi que le transfert des responsabilités en matière de sécurité et le renforcement des capacités.

15. En ce qui concerne le transfert des responsabilités en matière de sécurité, un membre du Conseil de paix et de sécurité a indiqué que le retrait de l'ATMIS était dû à l'imprévisibilité de son financement et non à la situation de sécurité en Somalie, les Chabab constituant toujours une grave menace. Compte tenu de l'important déficit de financement de l'ATMIS, le Secrétaire général, le Président de la Commission de l'Union africaine et les États Membres ont été encouragés à poursuivre les efforts faits pour étudier sérieusement les possibilités de financement de la Mission, en gardant à l'esprit l'ensemble des options dont disposaient l'ONU, l'Union africaine, l'Union européenne et d'autres partenaires.

La situation dans l'est de la République démocratique du Congo

16. Les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité se sont dits vivement préoccupés par l'intensification de la violence et des attaques contre les civils perpétrées par les groupes armés ainsi que par la diffusion de discours haineux. Ils ont également déploré l'aggravation de la situation humanitaire. Certains membres ont en outre condamné fermement l'augmentation alarmante des actes de violence sexuelle commis contre des femmes et des filles. Les membres des deux Conseils ont demandé aux groupes armés de déposer les armes et de s'engager dans la voie du dialogue, notamment dans le cadre des processus de Nairobi et de Luanda et de l'initiative quadripartite de la Communauté de l'Afrique de l'Est, de la Commission économique des États de l'Afrique centrale, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

17. Tout en prenant acte des opérations menées par la Force régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est, des accords bilatéraux et du déploiement prévu

des contingents de la Communauté de développement de l'Afrique australe, les membres ont signalé que les opérations de soutien à la paix devraient être ciblées et de courte durée. Ils ont également indiqué que l'appel lancé par la République démocratique du Congo en faveur d'un retrait accéléré de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) devait être examiné à la lumière de l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité dans le pays et de son incidence sur la région. À cet égard, ils ont souligné que la MONUSCO devait se coordonner avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et transférer ses responsabilités au Gouvernement afin d'éviter de créer un vide sécuritaire et de garantir la sécurité du personnel et des biens des Nations Unies. L'accent a également été mis sur le fait qu'on ne saurait parvenir à une paix et une sécurité durables sans une approche globale qui garantisse le respect du droit international humanitaire et le droit international des droits humains, qui favorise le respect de l'intégrité territoriale du pays et son développement socioéconomique et qui donne la primauté à un dialogue inclusif et à la promotion et à la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité et au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

18. La note d'orientation du Secrétaire général intitulée « Un nouvel Agenda pour la paix » a été saluée dans la mesure où elle offrait la possibilité de créer un mécanisme permettant de résoudre des conflits inextricables, comme en République démocratique du Congo. Le Mécanisme conjoint de vérification a également été jugé utile. Les délégations ont réaffirmé leur soutien à la revitalisation de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région de 2013, conformément aux décisions prises à la 1140e réunion du Conseil de paix et de sécurité, qui s'est tenue au niveau des chefs d'État en février 2023. Tout en se félicitant de l'initiative stratégique menée par l'Union africaine pour promouvoir la coordination, la cohérence et la collaboration des processus de paix visant à résoudre le conflit, ils ont fait observer qu'il faudrait instaurer la confiance à la fois au sein des États et entre eux pour obtenir des résultats tangibles. Les membres des deux Conseils ont accueilli avec satisfaction la contribution de l'Union africaine à la Force régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est, à savoir 2 millions de dollars provenant de son fonds pour la paix, et salué les missions de bons offices menées au nom du Secrétaire général et les dialogues réguliers entre le Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, le Chef de la MONUSCO et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Ils ont également souligné que les États devaient honorer leurs engagements, mobiliser un appui en faveur du dialogue politique et de la réconciliation, renforcer l'intégration économique régionale, s'attaquer aux causes profondes et aux facteurs du conflit et promouvoir la participation inclusive des jeunes et des femmes aux processus de paix.

Adoption du communiqué conjoint

19. À l'issue de la dix-septième réunion consultative annuelle conjointe, les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine se sont entendus sur le texte d'un communiqué conjoint, qui a ensuite été publié dans le document paru sous la cote S/2023/749.

IV. Séminaire conjoint informel des membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine

20. Avant la dix-septième réunion consultative conjointe, les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité ont tenu leur huitième séminaire informel le 5 octobre 2023. Le séminaire a été coprésidé par le Représentant permanent du Mozambique auprès de l'ONU et Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique et par le Représentant permanent du Congo auprès de l'Union africaine et Président du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour le mois d'octobre.

21. Le financement des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine, la question des jeunes et de la paix et de la sécurité et le renforcement de la coopération entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité ont notamment fait l'objet de discussions. Compte tenu de la coopération croissante entre les deux organisations, les membres des deux Conseils ont souligné qu'il importait d'entretenir des relations de travail étroites.

Financement des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine

22. Les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité se sont dits conscients de l'évolution des conditions de sécurité en Afrique, notamment de la montée des menaces terroristes. Ils ont indiqué que les mandats des missions de maintien de la paix des Nations Unies n'étaient pas adaptés à l'évolution des circonstances et que les missions n'étaient pas équipées du matériel requis pour mener des opérations de lutte contre le terrorisme et d'autres opérations similaires. Ils ont souligné que les opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine jouaient un rôle complémentaire dans le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique, en particulier dans les contextes qui exigeaient une action cinétique. Ils sont convenus qu'il fallait aborder la question du financement souple, durable et prévisible des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine et autorisées par le Conseil de sécurité.

23. Les membres du Conseil de paix et de sécurité et les membres africains du Conseil de sécurité ont fait part des progrès réalisés par l'Union africaine dans la revitalisation de son fonds pour la paix et dans la mise en place de son cadre de conformité aux droits de l'homme. Ils ont insisté sur le fait que le Conseil de sécurité devait prendre d'urgence des « mesures concrètes » pour permettre aux opérations de soutien de la paix menées par l'Union africaine qu'il avait autorisées à accéder aux contributions statutaires. Le Conseil de paix et de sécurité a mentionné le document de consensus de l'Union africaine dans lequel avaient été recensés trois modes de financement au moyen des contributions statutaires mises en recouvrement par l'ONU : le mode réservé aux opérations hybrides telles que l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour ; le mode réservé aux bureaux d'appui, comme dans le cas de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM)/l'ATMIS ; le financement des opérations sous-régionales de soutien à la paix, telles que la Force multinationale mixte, la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe au Mozambique. Le Conseil de paix et de sécurité a souligné qu'il jugeait essentiel que l'ONU apporte l'appui politique, financier et logistique nécessaire aux opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité mondiales et conformément à la responsabilité principale du Conseil de sécurité telle qu'elle était énoncée dans la Charte des Nations Unies.

24. Les membres du Conseil de sécurité ont déclaré qu'il importait d'assurer un financement prévisible et durable des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine et mis l'accent sur le fait que l'Union africaine devrait jouer un rôle plus important. Ils ont insisté sur l'importance de la flexibilité, car une approche uniformisée n'était pas réaliste, chaque situation devant être traitée au cas par cas. Ils ont également souligné que l'accent ne devait pas être mis uniquement sur l'aspect financier, mais sur la collaboration globale entre les deux organisations s'agissant d'apporter un appui aux opérations de soutien à la paix. Certains membres du Conseil de sécurité ont dit compter que le financement des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine soit en partie assumé par celle-ci. Ils ont également souligné que toute résolution future devait préciser le rôle principal du Conseil de sécurité en ce qui concernait l'autorisation et le contrôle des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine, de même que le mandat de l'Assemblée générale en matière d'approbation et de contrôle budgétaires. Certains membres ont souligné le leadership et l'autonomie de l'Union africaine, le fait que les donateurs traditionnels devaient continuer d'appuyer les opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine et la nécessité de rationaliser et d'optimiser les missions de maintien de la paix des Nations Unies afin d'éviter le chevauchement des activités. Au cours des discussions qui ont suivi, les membres du Conseil de paix et de sécurité ont réaffirmé le fait que le Conseil de sécurité devait approuver le financement des opérations au moyen des contributions statutaires des États Membres de l'ONU, tandis que les membres du Conseil de sécurité se sont déclarés prêts à engager un dialogue constructif avec ses membres africains une fois qu'un projet de résolution-cadre aurait été présenté.

Les jeunes et la paix et la sécurité

25. Les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité se sont félicités du fait que les deux Conseils se soient saisis de cette question pour la première fois et ont salué leurs travaux. Les deux Conseils se sont par ailleurs félicités des progrès réalisés par l'Union africaine dans l'adoption du Cadre continental pour les jeunes, la paix et la sécurité, de la nomination de l'Envoyée de l'Union africaine pour la jeunesse et de jeunes ambassadeurs pour la paix ainsi que du lancement du programme Jeunesse pour la paix. Ils ont également salué la mise en place de l'initiative « Wise-Youth », un programme subsidiaire du Groupe des Sages de l'Union africaine, et souligné la nécessité de renforcer la participation des jeunes à la diplomatie préventive, au dialogue et à la médiation en Afrique. Ils ont en outre mis en avant le rôle des jeunes en tant que gardiens de la paix, notant leur immense potentiel s'agissant de favoriser l'unité, la réconciliation et le dialogue intergénérationnel dans les sociétés.

26. Les participants au séminaire informel se sont dits conscients du fait que le potentiel de développement de l'Afrique était lié à sa jeunesse et souligné la nécessité de favoriser un développement socioéconomique durable, inclusif et équitable du continent. Plusieurs membres des deux Conseils ont souligné que le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité était fondamental pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais que des difficultés continuaient d'entraver la participation véritable des jeunes à la prise de décisions. Certains participants ont indiqué que le manque de perspectives, l'aliénation et la marginalisation des jeunes étaient des facteurs de risque de conflit, s'inquiétant de leur radicalisation par des réseaux extrémistes et criminels qui profitaient de leur aliénation. Les membres des deux Conseils ont engagé la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat de l'ONU à s'attaquer aux obstacles structurels à la participation des jeunes et à intensifier la mise en œuvre de stratégies conjointes en faveur de la jeunesse, de la paix et de la sécurité dans le cadre de la consolidation de la paix et du développement durable. Le Conseil de paix et de sécurité a informé les participants qu'il célèbrerait

le mois de novembre comme le mois de la jeunesse africaine et s'est réjoui à la perspective de tenir une session conjointe avec le Conseil de sécurité pour faire le point sur la mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité.

Renforcement de la coopération entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité (méthodes de travail)

27. Les deux Conseils ont salué les progrès accomplis dans le sens du renforcement de la coopération et de l'amélioration des méthodes de travail au cours des dernières années. Les participants des deux Conseils ont exprimé leur soutien et leur satisfaction à l'égard des réunions mensuelles informelles de coordination entre le nouveau Président du Conseil de paix et de sécurité et la présidence du Conseil de sécurité et demandé que ces réunions soient structurées de manière à mieux tirer parti de la collaboration entre les Conseils. Ils ont également appelé à des échanges plus fréquents entre les deux Conseils, notamment au niveau des experts. Ils ont demandé que davantage de responsables de l'Union africaine fassent des exposés lors des séances du Conseil de sécurité, en particulier à l'occasion de l'examen du renouvellement d'un mandat. Ils ont également appelé à un renforcement du rôle des membres africains du Conseil de sécurité, l'idée étant qu'ils fassent le lien avec l'Union africaine. À cet égard, certains d'entre eux se sont déclarés favorables au fait d'associer davantage les membres africains du Conseil de sécurité à la rédaction des textes sur les questions africaines. Certains ont également souligné qu'il fallait revoir, ajuster et lever les régimes de sanctions du Conseil de sécurité en tenant compte de l'évolution de la situation sur le terrain. Les participants ont également exprimé leur soutien en faveur d'une plus grande coordination entre les représentants spéciaux et les envoyés et d'une collaboration plus étroite entre les organes subsidiaires des deux Conseils.

28. Les participants ont indiqué que des visites conjointes favoriseraient une compréhension commune de la dynamique des conflits dans les pays et régions auxquels les deux Conseils s'intéressaient. Les membres des deux Conseils sont convenus de mener des missions conjointes sur le terrain et des missions d'évaluation dont les modalités seraient déterminées au cas par cas.

V. Autres réunions

Réunion avec des hauts responsables des Nations Unies

29. Le 5 octobre, les membres du Conseil de sécurité ont tenu une réunion avec le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine, M. Onanga-Anyanga, et l'Envoyée spéciale pour la Corne de l'Afrique, Hanna Tetteh. Les participants ont échangé des vues sur le renforcement du partenariat entre l'Union africaine et l'ONU en matière de paix et de sécurité, sur le financement des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine et sur les questions relatives à la paix et à la sécurité dans la Corne de l'Afrique.

Rencontre entre le Conseil de sécurité et le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Éthiopie

30. Le 5 octobre, les membres du Conseil de sécurité ont été invités à un déjeuner de travail par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Éthiopie, Demeke Mekonnen Hassen.

31. Le Vice-Premier Ministre a félicité les membres du Conseil de sécurité pour leur engagement en faveur d'un partenariat solide avec le Conseil de paix et de sécurité ainsi que le Secrétaire général de l'ONU et le Président de l'Union africaine pour leur

soutien à la mise en œuvre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Il a salué le rôle important des membres africains du Conseil de sécurité s'agissant d'assurer la coordination entre les deux Conseils. Au sujet des méthodes de travail du Conseil de sécurité, il a demandé que des améliorations y soient apportées afin que les pays dont la situation figure parmi les questions dont le Conseil est saisi puissent participer pleinement aux débats les concernant. Il s'est également déclaré favorable aux réformes du Conseil de sécurité, notamment en ce qui concernait la représentation complète et équitable de l'Afrique. Il a également expliqué le point de vue de son pays sur les faits nouveaux survenus dans la région de la Corne de l'Afrique.